



Autorisation pour départs nationaux à l'étranger

Vous pouvez demander votre autorisation nationale vous-même sur **my.fnch.ch**. Vous allez sous votre propre my.fnch.ch / mes licences / mes départs nationaux.

Mes licences
Gérer des licences et les payer, demander une autorisation pour départs nationaux à l'étranger

La taxe de brevet/licence pour l'année actuelle doit être payée au plus tard jusqu'au délai d'inscription de la première épreuve. Les inscriptions en ligne ne sont possibles qu'après le paiement de la taxe. Ceci est valable pour les départs des disciplines Dressage, Saut, CC, Attelage, Endurance, Voltige, TREC et Reining.

Mes licences Licences d'autres personnes Mes départs nationaux à l'étranger

[+ Demander un nouveau départ nat. à l'étranger](#)

Vous choisissez entre les diverses variantes

Vous choisissez le pays

Vous payez en ligne

Demande d'autorisation de départs nationaux à l'étranger ×

No de brevet/licence	121107
Nom du cavalier	Balsiger Patricia
Variante	Autorisation pour un seul concours avec résultats
	Prix: CHF 20.00
Pays	Allemagne
Manifestation	
Date de la manifestation (de-à)	

[Annuler](#) [Mettre dans le panier](#)

L'autorisation est directement envoyée à la Fédération étrangère et le cavalier reçoit une copie.

Domicile en Suisse : le brevet / la licence doit être payée :

- L'autorisation annuelle pour des départs nationaux à l'étranger coûte CHF 250.- avec saisie des résultats ou CHF 50.- sans saisie des résultats (selon. Art. 3.2.3 des Taxes et redevances 2019).
- La participation à une seule manifestation par année coûte CHF 20.00

Domicile à l'étranger

- Sans paiement de la licence suisse, l'autorisation annuelle coûte CHF 150.- (sans départ international, sans saisie des résultats).
- Avec paiement de la licence suisse, l'autorisation annuelle coûte CHF 50.- (avec départ international, sans saisie des résultats nationaux).